

## Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

### **Arrêté du 2 décembre 2015 portant nomination au tour extérieur 2016 dans le corps des conseillers économiques**

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu l'ordonnance n° 58-1136 du 28 novembre 1958 portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires de l'État;

Vu le décret n° 2004-1260 du 25 novembre 2004 fixant le statut des conseillers économiques, et notamment ses articles 8 et 9;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 fixant au titre de l'année 2016 la liste d'aptitude à l'emploi de conseiller économique établie;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire du corps des conseillers économiques de la direction générale du Trésor lors de sa session du 20 novembre 2015,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Par liste d'aptitude au titre de l'année 2016, MM. Philippe FOUET et Michel OLDENBURG, attachés économiques principaux de 2<sup>e</sup> classe, sont nommés dans le corps des conseillers économiques en qualité de conseillers économiques stagiaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### Article 2

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, M. Philippe FOUET est reclassé au grade de conseiller économique, 6<sup>e</sup> échelon – indice brut 801, indice majoré 658 – ancienneté conservée au 15 août 2014.

#### Article 3

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, M. Michel OLDENBURG est reclassé au grade de conseiller économique, 7<sup>e</sup> échelon – indice brut 852, indice majoré 696 – ancienneté conservée au 15 avril 2015.

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 décembre 2015.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement du directeur général du Trésor :  
*La secrétaire générale adjointe,*  
A.-H. ROIGNAN